Image not found or type unknown

contrat généalogiste

Par **caths**, le **21/12/2022** à **21:49**

Bonjour à tous,

J'ai signé depuis peu un contrat avec un généalogiste pour une succession d'une cousine éloignée. J'ai reçu un document me demandant de signer un accord sur un prix de mise en vente d'un appartement dans une station balnéaire. Le prix me paraissant inférieur au prix du marché, j'ai fait part au généalogiste par E mail de mon étonnement .Celui-ci m'a juste répondu que c'était l'agence où le bien était en gestion qui aurait fait l'estimation. J'ai donc demandé par E mail une autre estimation avec un contact d'agence sur la ville concernée que j'avais avec un nom de professionnel. Un contact tél a suivi, le généalogiste ne semble pas du tout content de ma démarche. Il me dit avoir besoin de demander par courrier l'accord à tous les autres héritiers(6 personnes) et qu'il répond positivement à ma demande mais n'a pas l'obligation de 2 estimations. A-t-il vraiment besoin de l'accord écrit des autres héritiers pour faire l'estimation du bien? Il m'indique aussi qu'il ne passera pas forcément par le professionnel que je lui ai transmis...

Merci par avance si quelqu'un peut me donner un éclaircissement juridique sur le besoin de l'accord ou pas des autres héritiers...

Par **Pierrepauljean**, le **22/12/2022** à **10:40**

bonjour

c'est le notaire en charge du dossier de succession qui pilote cette vente

Par **Marck.ESP**, le **22/12/2022** à **10:53**

Bonjour

Je vous conseille de rechercher aussi par vous mêmes les ventes récentes dans le même quartier.

https://app.dvf.etalab.gouv.fr/

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés